L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 AOUT 1859.

Imprimé et publié par
Vve F. WEISSE & Co.
Seuls-propriétaires;
O. F. WEISSE. S. DUFOUR
E. DUVERGER. S. HARBY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 18 AOUT.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce Jour.

Par E Roger & Co, 26 Vieille Levée — Chaussures.
Par B Turpin, 13 rue Conti—Sardines.
Par E Roger & Co—A 10 heures, à leur magasin, No 25, Vieille Levée—marchandises

Bulletin Européen.

Nous avons reçu nos journaux apportés par l'Arabia; ils vont jusqu'au 27 juillet pour l'Angleterre et jusqu'au 25 pour le continent.

La réponse de l'empereur aux félicitations du corps diplomatique et une note insérée au Moniteur, à propos des armements de l'Angleterre, ont causé quelque inquiétude en France. "On se voyait, dit l'*Indépendance belge*, aussi rapproché d'une guerre contre l'Angleterre qu'on l'était au mois de janvier d'une lutte avec l'Autriche. La publication du *Moniteur* sur les armements de la France et de l'Angleterre, les répliques des journaux anglais transmises par voie télégraphique, les négociations très activement échangées entre les cabinets de Paris et de Londres, la présence de M. de Persigny à Paris, tous ces symptômes étaient interprétés dans le sens d'une rupture imminente. Avant de s'abandonner aux impressions qu'elles sont de nature à provoquer, nous croyons qu'il faut attendre encore que la situation s'accentue davantage. A côté d'indices de relations profondément troublées, il y a aussi des forces puissantes agissant dans le sens de la paix, et des incidents peuvent venir du jour au lendemain rassurer les esprits les plus justement inquiets."

—On lit dans le *Nord* :

Nous entrons décidément dans une ère pacifique que nous avions prévue en affirmant que l'œuvre de la diplomatie allait succéder, pour la régler et la développer, à celle de la guerre. Le bilan qu'a publié hier le *Moniteur Universel* sur les forces de la France et de l'Angleterre a néanmoins jeté le désarroi dans le monde financier, toujours prêt à prendre ombrage de tout, et qui a cru y voir des symptômes d'arrière-pensées belliqueuses. Nous croyons avec nos correspondances que cette publication doit être plutôt considérée comme une réponse indirecte à l'Angleterre qui aurait demandé un désarmement. Le gouvernement français, nous écrit-on, serait loin de ne pas applaudir à cette mesure si l'Angleterre en prenait l'initiative ; ainsi que le prouve le *Moniteur*, les armements de la France sont dans leur état normal, tandis que ceux de l'Angleterre ont pris des proportions anormales et justement redoutables. Il est à croire qu'un échange d'explications satisfaisantes entre les deux puissances maritimes fera cesser un état de choses provoqué seulement par des craintes illusoires.

Peu à peu la situation se dessine en Italie, et les dispositions réelles des gouvernements et des peuples se manifestent. Une correspondance de Florence, traitant la question des duchés, indique une solution que les idées annexionistes ont trop fait oublier, et qui concilierait probablement les exigences de la politique générale et les vœux de l'Italie centrale. Un fait surtout ressort de cette lettre, c'est qu'en Toscane comme à Modène une restauration n'est possible que par la force, car si les populations sont divisées sur les moyens d'assurer leur indépendance, elles ne le sont pas sur le but où elles doivent tendre. De son côté, le gouvernement piémontais ne veut pas qu'on puisse lui reprocher d'avoir fait voter à sa convenance ; il a rappelé, comme nous l'avons dit, ses commissaires des duchés.

La note du *Moniteur* sur les armements comparés de l'Angleterre et de la France a soulevé un tolle général dans la presse anglaise. Tous les journaux, le *Times*, le *Daily News*, le *Morning Post*, le *Morning Herald*, se plaignent des assertions du journal officiel du gouvernement français et s'efforcent de les réfuter à différents points de vue. La démonstration des deux premiers journaux est surtout très énergique. Aussi l'opinion publique à Londres, qui avait d'abord accepté presque l'idée d'un désarmement général, a-t-elle subi un complet revirement : elle pousse maintenant le ministère à développer plus énergiquement que jamais les moyens défensifs du pays.

Les journaux conservateurs ne sont pas les moins déterminés dans leur opposition à un ralentissement dans les travaux défensifs. Enfin, il n'est pas jusqu'au pacifique *Morning Star* qui ne prenne le *Moniteur* à partie, en signalant que la note officielle ne tient aucun compte ni de l'augmentation générale du budget, ni de la conscription militaire, ni de la somme des remplacements qui devraient être mis en balance. Aussi doute-t-il beaucoup que l'effet produit par la note du *Moniteur* se produise dans le sens pour lequel elle paraît être publiée.

Il résulte d'une communication adressée au *Morning Post* que l'Autriche persiste dans son refus de traiter directement avec la Sardaigne et veut que ce pays accède aux conventions à arrêter d'abord entre MM. de Colloredo et de Bourqueney. Toutefois on mande de Turin que le Piémont n'a nommé son représentant, M. Des Ambrois, qu'après avoir acquis la certitude qu'il serait admis à la réunion au même titre que le plénipotentiaire autrichien ou français. Primitivement le cabinet sarde voulait s'abstenir et c'est, paraît-il, la diplomatie française qui, sous ce rapport, a aplani toutes les difficultés soulevées tant à Vienne qu'à Turin.

M. Ratazzi vient d'adresser aux gouverneurs et intendants des provinces piémontaises une circulaire, programme du cabinet formé par ses soins. Il résulte de ce document, publié par la *Gazette piémontaise*, que le changement de cabinet n'apportera pas de sérieuses modifications dans la marche politique de la Sardaigne.

Le nouveau ministère continuera à favoriser le plus largement possible le développement des grands principes qui sont la base du nouveau droit public en Piémont. Il raffermira la foi dans le droit et la liberté et préparera les provinces annexées aux institutions libérales.

En terminant, la circulaire promet des réformes pour étendre les libertés communales et provinciales.

Il résulte d'un rapport du ministre de Toscane, que jusqu'à présent 141 municipalités, y compris celles de Livourne et de Florence, se sont prononcées, après délibération, en faveur de l'annexion au Piémont. Les votes ont réuni 809 voix affirmatives contre 15 voix négatives. Ces municipalités représentent les intérêts de 1,135,863 habitants. Le rapport ajoute que le résultat des élections de l'Assemblée représentative spéciale sera favorable à la cause de l'indépendance et que, lorsque l'Assemblée sera réunie, d'autres communes encore du pays se prononceront.

Les correspondances de Rome offrent un intérêt qui s'explique suffisamment par la situation politique, mais dont l'intérêt serait plus grand encore si elles n'étaient en désaccord complet sur divers points très importants.

Suivant le correspondant du *Journal des Débats*, M. de Meneval a remis au pape une lettre contenant des demandes de réformes se rapprochant beaucoup de celles que l'ambassadeur de France avait été chargé de faire en 1857, mais qui alors ou ne furent pas officiellement présentées ou ne furent pas accueillies. Les réformes dont il s'agit auraient pour base la sécularisation du gouvernement, l'établissement du système représentatif, la décentralisation administrative et la confection d'un Code semblable au Code Napoléon.

Les renseignements transmis au *Constitutionnel* portent sur d'autres points. Le correspondant de ce journal assure que M. de Meneval a été chargé de traiter avec la Cour de Rome plusieurs points importants de politique nationale italienne ; que, dans les conférences qu'il a eues à ce sujet avec le gouvernement pontifical, celui-ci a demandé que la France et la Sardaigne délivrassent les légations de la présence des troupes volontaires qui les occupent, moyennant quoi le pape se chargerait de faire rentrer ses provinces dans l'ordre.

Les réformes demandées par le gouvernement français auraient été l'objet de délibérations fréquentes et les conseillers du Pape seraient d'accord sur celles qu'il convient d'opérer, mais ils attendraient pour les publier que les provinces séparées eussent fait leur soumission.

Le *Constitutionnel* annonce aussi que le Pape a accepté la présidence honoraire de la Confédération, mais, sur ce point, l'*Univers* le dément catégoriquement.

Aucune décision n'a encore été prise, selon lui, et le Pape n'adhérera, dit-il, à la Confédération que si le Piémont renonce définitivement à "ses prétentions et à ses passions révolutionnaires," c'est-à-dire à sa Constitution libérale.

Directory pour 1860.—On verra aux annonces que M. Ch. Gardner prépare en ce moment le 2e volume de son *Directory* annuel. Il emploie des agents fort compétents et qui ont parfaitement de présenter au public un travail complet sous tous les rapports et surtout exempt d'erreurs.

Dépêches télégraphiques transmises à l'Abeille.

Arrivée du steamer Saxonia.

New-York, 17 août—Le steamer *Saxonia*, capt. Ehlers, vient d'entrer en ce port. Il a quitté Hambourg le 1er et a touché à Southampton le 3 de ce mois. Ses nouvelles ont été anticipées par le *City of Baltimore*.

GRAND INCENDIE A OSWEGO.

150,000 boisseaux de blé et de maïs détruits.

Oswego, 17 août—Un incendie a éclaté à la grange "Ontario" ce matin. Tout l'édifice a été détruit, et 150,000 boisseaux de blé et de maïs ont été consumés. On évalue la perte à $150,000.

Dernières nouvelles de l'Amérique du Sud.

La guerre civile au Vénézuela.

Attaque méditée contre Porto Cabello.

New York, 17 août—Nous avons reçu des nouvelles de Porto-Cabello jusqu'au 1er de ce mois.

La guerre civile continuait toujours à Vénézuela, et s'étendait dans tout le pays.

Le général Falcon, à la tête du parti révolutionnaire, n'était qu'à quelques milles de Porto Cabello, à la tête de cinq cents hommes et s'était joint au général Guevara.

Ces deux chefs se disposaient à faire une attaque combinée contre la ville.

Les habitants de Porto-Cabello avaient barricadé les rues. La ville était protégée par 300 hommes de troupes du gouvernement, soutenues par la milice nationale.

Six pièces de canon ont été placées dans les deux rues principales.

Le général Falcon ayant débarqué ses hommes, avait pu réussir à établir une libre communication avec ses partisans en ville.

Le départ du général Paez, loin d'avoir calmé les esprits révolutionnaires, a produit un effet contraire.

Course au trot entre Flora Temple et Princess.

New-York, 17 août.—La grande course au trot de deux milles, entre Flora Temple et Princess, a eu lieu hier à Long Island. Les deux parcours ont été faits, d'un trait, par Flora Temple : le premier en 4 m. 50 1/2 secondes, et le second en 5 m. 5 secondes : elle a triomphé.

Le câble du télégraphe atlantique.

New-York, 17 août—D'après un document officiel, l'importance d'un câble sous marin est démontrée par le fait que durant le peu de temps qu'a travaillé le câble atlantique, l'automne dernier, le gouvernement anglais a épargné une somme de 250,000 livres, en expédiant une dépêche de Londres à Québec, pour contremander l'ordre de faire embarquer deux régiments de troupes.

Marché de New York.

17 août—Le marché au coton a clos avec tendance à la baisse. Les ventes ont été de 400 balles, à une baisse générale de 1/8 cts. Le marché à la farine a clos ferme—vente de 11,500 barils à 3 95 et 4 25 pour les marques "State superfine" de l'Ohio. L'avoine languit aux cours de 30 à 40 cts. Le maïs est tenu ferme et il s'en est vendu 15,000 boisseaux. Le porc salé languit: Eastern mess de 13 50 à 13 52 1/2. La graisse est maintenue à 10 1/4 et 11. Le sucre languit et a fléchi de 3/8 depuis le 1er du mois. Le muscovado vaut 5 1/2 à 6 3/4 ; la Havane 6 3/4. Les mélasses sont recherchées à 42, et le café tient ferme à 10 1/2.

Le juge Eggleston rendra ce matin, à 10 heures, sa décision dans l'affaire de Brown et autres contre la ville de la Nouvelle-Orléans et le Conseil Commun, au sujet du droit de passage que celui-ci se dispose à concéder à un individu ou à une compagnie pour la construction d'un chemin de fer dans certaines rues de la Nouvelle-Orléans.

Accident.—Le *Wharfboat* de Baton Rouge a coulé dimanche dernier. Une demi-heure auparavant, un steamer y avait déposé du fret et personne n'eut pu prévoir l'accident. La voie d'eau s'est déclarée inopinément et l'immense coque a sombré dans l'espace de moins d'une demi heure. Elle contenait 250 barils de chaux qui au contact de l'eau ont pris feu et ont failli incendier le bateau. Les marchands de Baton Rouge qui ont éprouvé des pertes par suite de cet accident sont MM. A. Montan Jr, Montan & Matta, et S. Beal. Presque toutes les marchandises ont été sauvées, mais elles sont, comme on se l'imagine aisément, assez avariées.

CHRONIQUE LOCALE.

Nominations du Parti Américain.—Voici la liste complète des nominations qui ont été faites hier soir, par le Parti Américain :

Shérif—E. T. Parker.
Coroner—Dr. Beach.
Avocat de District—Charles M. Bradford.
Représentant du 1er district congressionnel—Edouard Bouligny.
Greffiers des Cours—1er district : Norbert Trepagnier ; 2d district : P. S. Wiltz ; 3me, Ernest Toledano ; 4me—pas de choix—5me, C. F. White ; 6me, Isaac N. Phillips.
Juges de paix—1er district, A. G. Brice ; 2d do Mitchell ; 3me do A. Saucier ; 4me do E. Morel ; 5me do A. Desquercon ; 6me do (Alger) A. Fortier ; 7me do J. A. Barrett.
Constables—1er district, Houghton ; 2d do W. H. Waters ; 3me do Sam. Hamilton ; 4me do Octave Calongne ; 4me do Le Powar ; 7e do J. L. Newland.
Collecteurs de taxes—1er district, Thomas Askew ; 2d do Joseph Hernandez ; 3me J. A. Boulet ; 4me, Keese—Alger, J. R. Chisholm.
Chef de police—C. V. Ennard.

Rectification.—M. Henry Barrière nous prie de rectifier une erreur commise par notre chronique d'hier. Ce n'est pas lui, plaignant, qui a été condamné à une amende, mais le prévenu.

Intimidation—Elisha Chapman, demeurant au coin des rues Dryades et Lafayette, a déclaré hier au recorder-assistant Monroe qu'il fut attiré, le 12 mai dernier, dans une maison de l'encoignure Bassin et Lafayette par une jeune femme du nom de Mary Coleman, qui, après avoir fermé les portes à clé pour l'empêcher de fuir, l'obligea, en menaçant de le tuer, à signer un billet de mille piastres à trois mois de date.

Le tribunal a exigé un cautionnement de mille piastres et fixé l'interrogatoire au 30 du courant.

Mary demeure dans la rue Carondelet, entre Julie et St Joseph. Elle dit qu'elle sera prête à prouver, quand elle comparaîtra devant le magistrat, le contraire de ce qu'avance Chapman.

L'accident au théâtre.—Le nègre qui est tombé, mardi, de l'échafaudage du nouveau théâtre de la rue Bourbon, et dont nous avons parlé dans le journal d'hier, est un esclave de prix appartenant à Mme Taylor, dans la rue Apollon. Il est plâtrier et a 30 ans. Transporté chez sa maîtresse aussitôt après l'accident, il y reçoit tous les soins qu'exige son état, mais on craint qu'il ne succombe à ses blessures.

Les recorders.—M. P. H. De Gruy, assistant du commissaire des rues, a accusé G. Reigler d'avoir jeté des pommes et des œufs pourris dans la rue. Le prévenu demeure dans la rue Dryades, entre Euterpe et Terpsichore.

Les personnes suivantes comparaîtront devant le recorder le 23 du courant : John Mc Cullogh, accusé d'avoir frappé Samuel C. Smith; Mary Cunningham d'avoir versé du thé bouillant sur Denis Tumbley; Patrick Mc Laughlin, qui a battu Thomas Cassey et sur lequel on a trouvé un couteau Bowie; Charles Hardenstein, accusé d'avoir menacé et battu Caroline Beiser; Edward Lahee, d'avoir assailli Michael Healey.

William Palm, h. c. l. que John Reed accuse de l'avoir menacé, a fourni un cautionnement de $500 pour répondre de sa bonne conduite pendant trois mois.

—Le recorder assistant Bénit a remplacé hier le recorder Wiltz.

Vincent Pratz, capitaine de la goëlette *Clementina*, mouillée au Vieux Bassin, a été condamné à dix piastres d'amende pour avoir insulté et battu Bartolome Coll, encoignure Marais et St Pierre. Il a dû en outre fournir un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite.

Ellen Mervin que Mina Smith accusait de l'avoir insultée chez elle, a payé cinq piastres d'amende.

Dans l'affaire John Nutchell et Joe Torecon, h. c. l., accusés d'avoir menacé de tuer Jane Montané, h. c. l., le premier a été acquitté et le second condamné à cinq piastres d'amende.

Michel Laimant est accusé de tenir, à l'encoignure Prieur et Dumaine, une maison dont on a eu lieu de se plaindre.

Vols.—M. M. Miller, marchand de chaussures de la rue Gravier, a déclaré hier, au bureau du chef de police, qu'un voleur s'est introduit dans son magasin, dans la nuit de mardi et mercredi, et a emporté un billet de $105 tiré par J. Miller à l'ordre de M. Miller et non endossé ; cinquante piastres en argent laissées dans le tiroir du comptoir, huit paires de souliers valant de trente à quarante piastres.

—Mary, vieille négresse de Mme Harper, a été arrêtée hier dans le Troisième District, à la demande de Mme Frances Dills qui l'accuse d'avoir enlevé d'une armoire treize cents piastres en or, partie d'une somme de trois mille piastres que M. Dills y avait déposée. L'esclave avoue qu'elle a pris l'argent mais elle déclare avoir agi d'après les ordres d'une personne à qui elle remettait tout ce qu'elle volait. Les détails promettent d'être fort curieux.

La foudre.—Durant l'orage de dimanche dernier, dit le *Drapeau de l'Ascension*, publié à Donaldson, la foudre s'est abattue sur les vastes écuries de l'habitation Henri McCall. Par le plus heureux hasard, les cent vingt-cinq mulets qu'elles abritent se trouvaient tous dehors. Dans quelques minutes l'immense bâtisse n'était plus qu'un monceau de cendres, et tout le maïs, tout le fourrage, tous les harnais de l'habitation étaient perdus. C'est la deuxième fois, dans quelques années, que pareil accident arrive sur la même propriété. On évalue le dommage occasionné à vingt cinq mille piastres.

ITALIE.—Toscane.

Florence, 23 juillet.

La situation qu'une paix imprévue vient de créer à l'Italie centrale continue encore à préoccuper vivement l'attention des hommes d'état [illegible]

A la suite du mouvement national [illegible]

l'assaut, lorsque l'entrevue de Villafranca est tout à coup venue briser cet espoir en ramenant les choses à leur point de départ, quant à la question extérieure et à la réorganisation définitive du pouvoir abandonné ou déserté par ceux qui en étaient investis. Ces deux pays se trouvent donc maintenant sous le coup de la menace d'une restauration dont personne ne veut plus et que tout le monde s'apprête, au contraire, à combattre de toutes ses forces. Quant aux aspirations qui se sont manifestées, elles sont de diverses natures; les uns voudraient l'union immédiate avec le Piémont; d'autres tiennent à conserver l'autonomie, à condition toutefois de voir cesser et disparaître l'influence autrichienne qui s'incarnait dans le système et dans la personnalité des anciens princes.

Il serait extrêmement difficile de mettre d'accord ces différentes volontés, auxquelles l'avenir seul est appelé à donner plus ou moins raison, et qui, en tous cas, ne peuvent que nous nuire dans les circonstances actuelles. Il y a cependant entre ces pays un point de contact qui résulte d'un danger commun, et qui devrait les engager tous à mettre de côté toute discussion, maintenant plus que jamais inopportune, pour faire tête au danger et se présenter à l'Europe avec une seule volonté.

La Toscane et Modène possèdent à l'heure qu'il est, une petite armée d'environ 18,000 hommes, qui ont été privés de la satisfaction de se mesurer avec l'ennemi, mais qui apporteraient sans hésitation toute leur énergie et leur courage à la défense de leurs propres foyers, contre le retour d'une réaction aveugle.

Appuyées sur cette force armée, capable en même temps de garantir et de conserver l'ordre intérieur, la Toscane et Modène pourraient se présenter devant un congrès avec la chance de faire agréer leurs réclamations. En s'unissant dans un but de salut commun, elles jetteraient les bases de la constitution future d'un royaume de l'Italie centrale, si, comme cela est à prévoir, l'Europe refusait de se prêter à un agrandissement extraordinaire du Piémont. Il ne s'agirait alors que de suivre l'exemple qui nous a été donné par les Principautés danubiennes, et tout porte à croire que la France ne refuserait pas sur les bords du Pô à ce qu'elle a déjà consenti sur les rives du Danube.

On pourrait d'ailleurs songer à une équitable compensation en faveur des anciens princes, qui resteraient ainsi expropriés pour cause d'utilité publique, et médiatisés, mesure qui n'a rien de révolutionnaire, et dont l'Allemagne elle-même offre tant de précédents. Les princes ne pourraient attribuer ce fâcheux résultat qu'à la profonde incapacité ou à la mauvaise volonté qu'ils ont si souvent montrées dans l'exercice du pouvoir ou dans le maintien de l'indépendance qui leur était solennellement garantie par tous les traités existants.

Il serait nécessairement réservé à la diplomatie de triompher des difficultés, certes non insolubles, qui paraissent tout d'abord devoir entraver la mise à exécution de ce projet que les populations embrasseraient avec reconnaissance, car il les garantirait contre le retour de toute réaction possible. De l'autre côté, ces populations devraient jouir de la plus parfaite liberté, ce qui placerait le nouvel état, libre de tout engagement et de tout antécédent, dans les meilleures conditions pour faire partie de la Confédération italienne.

Ainsi, par le seul fait d'une transaction réciproque, et d'ailleurs bien nécessaire au point où en sont les choses, on parviendrait à rendre à l'Italie la paix et toute la sécurité que comporte le traité de Villafranca pour le présent et l'avenir. Et puis, le reste de l'Europe verrait dans ce grand acte de justice le premier et heureux essai de la justice sociale proclamée par le congrès de Paris.

Le *Moniteur Toscan* publie la proclamation suivante, sous la date du 27 :

"Soldats de l'armée toscane !

"Le gouvernement salue avec joie le jour de votre retour non éloigné. Si la fortune a envié à votre bravoure les périls de la lutte et les récompenses de la victoire, elle ouvrira à votre discipline un autre champ non moins honorable en Toscane. Ici, la patrie vous attend pour rendre plus auguste la manifestation solennelle de ses vœux. Vos armes n'auront pas à soumettre d'ennemis intérieurs. La concorde des citoyens qui n'a jamais été troublée, grâce à la vôtre sera rendue plus sûre, maintenant que pour rendre la paix durable, on veut confier notre sort à un sceptre qui ne soit pas autrichien, mais national. Quiconque oserait offenser la majesté du peuple qui pourvoit librement à l'amélioration de son avenir, quiconque menacerait nos frontières serait repoussé par vous comme le plus grand de nos ennemis. Attendant de vous ce grand bien, avec affection et confiance, le pays entier vous honore hautement, parce qu'il reconnaît en vous les gardiens intrépides de son calme solennel et de sa liberté sage. Soldats, le gouvernement vous confie, ainsi qu'à la garde nationale, la protection du droit le plus sacré de la Toscane, celui de se prononcer librement sur une souveraineté nationale et constitutionnelle de nature à lui conserver son ancienne civilisation et à lui assurer l'indépendance nouvelle.

"Florence, 22 juillet.
"(Signé) Le commissaire extraordinaire du roi Victor-Emmanuel pendant la guerre de l'indépendance, C. Boncompagni.
"(Signé) Les ministres Ricasoli, Ridolfi, Poggi, Busacca, Salvagnoli, de Cavero.
"Le secrétaire-général du gouvernement de la Toscane,
"Celestino Bianchi."

La *Nation*, de Florence, annonce la prochaine publication d'un décret qui convoquera, pour le 7 août, les collèges électoraux chargés de nommer les représentants à l'Assemblée nationale. Cette Assemblée devrait se réunir le 11 du même mois.

Des lettres de Florence annoncent comme probable que le commandeur Boncompagni, commissaire extraordinaire sarde, quittera cette ville à l'époque des élections politiques, afin qu'on ne puisse soupçonner le gouvernement sarde de vouloir exercer la moindre influence sur le vœu populaire.

Quelques-unes de ces lettres expriment l'espérance que les vœux des populations légalement émis, "seront satisfaits dans une certaine mesure," et que les puissances n'interviendront ni dans un sens ni dans l'autre, pour le règlement des questions intérieures.

Le célèbre maëstro Joseph Verdi a pris l'initiative, à Bussetto, dans le duché de Parme, d'une souscription en faveur des soldats qui ont été blessés en combattant pour la cause de l'indépendance italienne.

La municipalité de Modène a conféré, à l'unanimité, le titre de citoyen noble de Modène, au député Luigi Farini, gouverneur royal des provinces modénaises.

VENETIE.

On écrit de Trieste, le 20 juillet, que l'avant-veille l'état de siège a été levé à Venise. Il ne reste pas un seul bâtiment français devant cette ville. On va nécessairement retirer les cinq navires coulés dans la passe du port.

Le *Lloyd* a repris le 15 son service journalier de Venise à Trieste.

Venise est sans podestat. Le comte Marcello, qui a donné sa démission, et qui était en opposition avec le gouvernement autrichien, s'en est allé à Corfou. Deux séances de la municipalité n'ont pu amener l'élection d'un nouveau podestat, chacun tâchant de s'absenter.

SARDAIGNE.

Turin, 20 juillet.

Le ministère est formé ; les éléments qui le composent sont en partie tirés de l'ancien centre gauche—Rattazzi, Monticelli, Miglietti—en partie du centre—Lamarmora, Oytana, Dabormida. Je me sers ici d'une distinction parlementaire qui a son application pour les trois premiers bien plus que pour les trois autres. En effet, M. de Lamarmora est essentiellement soldat; il respecte les formes parlementaires parce que son roi les respecte, et parce qu'il aime la liberté; mais il n'est pas homme à tenir à une fraction plus qu'à l'autre dans les limites de la constitutionnalité. M. Dabormida a pour lui des précédents d'indifférence politique et on a aussi différencié ; entre autres la protestation devant l'Europe contre le séquestre des biens des émigrés qui l'a obligé à se retirer du ministère lorsqu'on se préparait à la guerre de Crimée, et que dans l'alliance des puissances occidentales on s'attendait à voir entrer l'Autriche. Après sa démission du ministère des affaires étrangères, il a occupé l'emploi de général d'artillerie, et a toujours été le plus grand appui de M. de Lamarmora dans le ministère de la guerre, où les questions de détails lui étaient complètement confiées. Il n'a pris part à aucune guerre ; il a toujours été l'homme du ministère, et il s'est maintenu récemment dans ces dernières fonctions sous M. de Cavour, en l'aidant de ses connaissances de bureaucratie. Comme général il n'a pas de renommée ; comme administrateur il a de l'expérience, et il s'acquitte parfaitement des [illegible] de la guerre. Les hommes qui ont fait partie de tant de combinaisons de la part du parti libéral dans les derniers mois, pour leur opposition plus ou moins cachée à la guerre, pourront être dans de bons rapports avec lui, grâce à sa tolérance et à la facilité de son commerce. Il sera du reste tempéré par M. Rattazzi, qu'on n'a pas voulu nommer ministre des affaires étrangères, parce qu'il est considéré par l'Europe comme le représentant de l'élément progressif avancé, et que son nom se rattache à deux événements très-graves de notre histoire, la défaite de Novare et l'affaire du 29 juin 1857, à Gênes. Mais en réalité il n'est pas plus révolutionnaire que M. Dabormida ; il s'est toujours associé à M. de Cavour depuis le *connubio* jusqu'à ce jour, et on peut bien dire qu'il s'est parfaitement confondu dans le centre parlementaire.

Le choix de M. Oytana comme ministre des finances est très bon; il est très affectionné à M. de Cavour, et dans tous les emplois qu'il a remplis de premier officier du ministère des finances et de directeur de la dette publique, il a acquis toutes les qualités nécessaires pour faire un bon administrateur des finances, sinon un ministre réformateur.

Un choix qui a un peu étonné, non pas pour le nom, car on s'y attendait à raison de son intimité avec M. Rattazzi,—mais par rapport au portefeuille qu'on lui a donné (celui des travaux publics), c'est le marquis de Monticelli, député. Il est de l'ancien centre gauche quand même. Il est Génois, plus Piémontais que les Piémontais eux-mêmes, et pour cela il a été très utile au gouvernement en maintes occasions; [illegible]

Le portefeuille de grâce et de justice a été donné à un avocat de talent et député, M. Miglietti, qui cependant n'a pas une position politique.

A l'instruction publique, on ne sait pas encore qui sera nommé.

Réponse de l'Empereur au corps diplomatique.

On lit dans le *Moniteur* :

"Le corps diplomatique ayant manifesté, par l'organe de son président, [illegible]

"L'empereur, entouré des grands officiers de sa maison et des officiers de service, avait auprès de lui S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

"Le nonce, parlant au nom du corps diplomatique, a adressé les paroles suivantes à Sa Majesté :

"Sire,

"Le corps diplomatique éprouvait le besoin de demander à Votre Majesté de lui offrir ses félicitations empressées et sincères pour son heureux retour et la prompte conclusion de la paix."

L'empereur a répondu :

"L'Europe a été en général si injuste envers moi au début de la guerre, que j'ai été heureux de pouvoir conclure la paix dès que l'honneur et les intérêts de la France ont été satisfaits, et de prouver qu'il ne pouvait entrer dans mes intentions de bouleverser l'Europe et de susciter une guerre générale. J'espère qu'aujourd'hui toutes les causes de dissentiment s'évanouiront, et que la paix sera de longue durée. Je remercie le corps diplomatique de ses félicitations."

La réponse de Napoléon III au corps diplomatique suggère à la *Patrie* de Paris, les réflexions suivantes :

"La France a fait son devoir. L'Europe a-t-elle fait le sien? La France avait entrepris une œuvre libératrice; elle allait au secours d'une nationalité opprimée, et en même temps elle allait mettre une barrière aux empiétements incessants d'une puissance qui menaçait l'équilibre européen. La France accomplissait donc, à la fois, une œuvre de générosité et une œuvre d'ordre; elle obéissait à un noble sentiment et à une idée juste, ce qui est l'idéal à atteindre dans la conduite des choses humaines.

"Cette mission de la France était si belle que l'Europe aurait dû s'y associer immédiatement pour en prendre sa part. C'eût été habile, et, après tout, c'eût été grand. Malheureusement l'Europe ne le comprit pas ainsi, et à l'alliance des inspirations généreuses, elle préféra l'alliance des vieilles rancunes. Nous le savions, mais nous avons aujourd'hui un témoignage irrécusable de ce fait si triste. Nous avons la parole de l'empereur.

"En effet, dans sa réponse aux félicitations du corps diplomatique, réponse empreinte d'une si noble fierté et dont le laconisme a tant d'éloquence, l'empereur a déclaré que l'Europe, en général, avait été injuste pour lui au début de la guerre. Déjà, dans son discours aux grands corps de l'Etat, l'empereur avait dit qu'il avait entrepris la guerre de l'indépendance italienne contre le gré de tout le monde. Le fait est désormais acquis. Les principaux gouvernements libéraux ont essayé d'entraver la France dans son rôle libérateur vis-à-vis de l'Italie. Et ce mauvais vouloir, à une heure si solennelle, et si favorable pour la liberté d'un peuple ne pèsera pas moins sur la mémoire de l'Europe que les traités de 1815.

"En ressuscitant les passions d'autrefois, en réveillant les préjugés d'un autre âge, en faisant appel à toutes les haines d'un patriotisme aveugle, une partie de l'Allemagne a commis une faute qu'elle ne réparera pas de longtemps. Le torysme, en Angleterre, n'a pas été plus sage ni plus clairvoyant, et nous voyons, aujourd'hui encore, avec plus d'étonnement que de regret, les mauvais sentiments du torysme à l'égard de la France dans la guerre d'Italie, survivre à la paix et se donner carrière dans les journaux et surtout dans la chambre des lords. Cette politique à contre sens et à contre-civilisation aura-t-elle, au moins, averti par ce qui vient de se passer en France, et surtout par le noble et fier langage d'un souverain qui a su s'arrêter dans sa victoire? Dieu le veuille."

Correspondance parisienne de l'Abeille.

Paris, le 28 juillet 1859.

L'émotion causée par la paix de Villafranca n'est point calmée, émotion de surprise et de mécontentement général, comme je l'ai bien exactement caractérisé dans mes précédentes lettres. Les partisans de la paix, peu sympathiques d'abord à la campagne d'Italie, se récrient contre l'inutilité d'une guerre qui aura coûté, sans profit pour personne, sept ou huit cents millions et cinquante à soixante mille hommes à la France; [illegible] de voir en perspective que l'acte de Villafranca porte dans son sein. Je ne reviendrai pas sur les critiques auxquelles a donné lieu le résultat de l'entrevue entre les deux empereurs. Tout ce que la situation du côté de l'Italie, du côté de l'Allemagne ou même du côté de l'Angleterre, a de grave et d'inquiétant, en ce moment, est le plus sérieusement de cette paix arrêtée au galop, et dont la réglementation définitive ne laisse pas que de présenter des difficultés excessivement ardues, même dans ce qu'elle paraît avoir de plus simple. Une note insérée au *Moniteur* de ce matin semblerait de nature à dissiper toutes les craintes; il n'en est rien, il n'en sera rien, attendu que cette note est annoncée depuis trois ou quatre jours déjà, et que personne ne se méprend sur son caractère. En voici le texte : "*L'empereur a décidé que les armées de terre et de mer seraient, dans le plus bref délai, remises sur le pied de paix.*" Je viens de vous dire que l'effet de cette note, à la publication de laquelle on s'attendait depuis trois ou quatre jours, sera nul. L'opinion publique n'est pas sensible à ces sortes de déclarations officielles : quelques jours avant l'entrée en campagne, pour la guerre d'Italie, le *Moniteur* affirmait que la France n'avait fait et ne faisait aucun armement; le journal officiel peut donc être impunément [illegible] de la guerre que la France remet son armée sur le pied de paix. On sait par expérience, ce que valent les "paroles" [illegible] Enfin [illegible] le gouvernement a noyé cette note dans le *Moniteur* de ce jour, à la suite d'un long rapport sur le compte rendu de la justice civile et commerciale en France, ne paraissant pas soucieux que le public y attache une trop grande importance. [illegible] cette déclaration arrive au lendemain d'une autre note assez sèche par le ton et par les chiffres, à l'adresse de l'Angleterre et qui a été prise comme un gant jeté à la "fidèle alliée" de la France. Enfin, on est encore sous l'impression du discours laconique, et quelque peu froid de l'empereur en réponse aux félicitations du corps diplomatique.

Je dois mettre sous vos yeux le texte ou le résumé de ces divers documents qui ont leur importance dans ce moment, et qui en auront une bien plus grande, plus tard, comme pièces historiques, quand l'heure sera venue de se les rappeler et d'en faire le rapprochement avec les faits qui menacent de s'accomplir.

La note à l'adresse de l'Angleterre est relative au budget de cette puissance et répond aux accusations incessamment formulées dans le Parlement contre les dépenses excessives auxquelles l'attitude de la France oblige l'Angleterre pour l'organisation des "dépenses nationales". Le *Moniteur*, après avoir posé des chiffres comparatifs où il démontre qu'en tout temps l'Angleterre a eu un budget maritime supérieur à celui de la France, ce qui explique que les travaux d'armements ont toujours été plus considérables, dit en propres termes que c'est à tort que, en Angleterre, l'on attribue à la France, la cause des charges que l'on impose au peuple anglais pour les défenses nationales." Cette note se termine ainsi : "On se demande si c'est à la France et à ses armements extraordinaires qu'il faut attribuer les charges excessives qu'on fait peser sur l'Angleterre, ou si ces énormes dépenses et les impôts qui en sont la suite ne doivent pas être attribués à d'autres causes."

Cette note a produit une grande sensation dans la presse anglaise où elle a soulevé de vives discussions. Le *Times* est vif dans ses conclusions ; le *Morning Advertiser* est plus qu'agressif, il est violent ; le *Morning Post*, organe du chef du cabinet, est plus modéré et se borne à désavouer toute disposition malveillante de la part de l'Angleterre contre la France. Néanmoins voici un rapprochement assez curieux à faire, ou plutôt un contraste assez étrange à établir. Pendant que les lords Palmerston et John Russell défendaient dans la Chambre des Communes la sincérité de l'alliance de l'Empereur des Français, le premier concluait son long et remarquable discours en déclarant que la confiance que lui inspirent les liens d'amitié [illegible] "N'EST PAS UN MOTIF QUI SOIT PERMIS DE METTRE LE PAYS EN ETAT DE DEFENSE." Le général Lacy-Evans, de son côté a proposé, et le Cabinet paraît y adhérer, de nommer une commission mixte, civile et militaire, pour examiner l'état des défenses nationales. [illegible] du côté de l'Angleterre. Il faut bien dire que si les craintes, tant de fois manifestées à cet égard sous tant de formes diverses depuis cinq ans, n'avaient pas un fond sérieux, elles ressembleraient à ce que l'on appelle en termes d'atelier "une scie" burlesque et ridicule. On peut plaisanter quelquefois de ces craintes, [illegible] mais on ne peut méconnaître que répétées par des hommes d'un caractère grave, accueillies par un cabinet, elles sont, finalement, l'expression d'un sentiment réel de défiance et de préoccupations sérieuses.

Vous savez la vieille histoire de "ce qu'on dit et ce qu'on pense." C'est en politique surtout qu'il en faut voir l'application. Lord Palmerston peut dire au parlement anglais qu'il croit fermement en l'alliance de l'empereur des Français; mais il ne se défie pas moins de cette alliance, puisqu'il reconnaît qu'il y a lieu de pourvoir aux dépenses nationales. Voilà donc la France et l'Angleterre, incontestablement, réduites au pied de méfiance réciproque, que les déclarations cordiales et apparentes de désarmement ne feront pas probablement disparaître.

Le télégraphe vous aura apporté, à coup sûr déjà, la substance au moins du discours au corps diplomatique. Voici le texte exact et officiel de ce discours. Le nonce du pape, au nom du corps diplomatique s'est exprimé ainsi : "Sire, le corps diplomatique éprouve encore le besoin de demander à Votre Majesté de lui offrir ses félicitations empressées et sincères pour son heureux retour et la prompte conclusion de la paix." —C'était bref, comme vous voyez. L'empereur a répondu non moins laconiquement : "L'Europe a été en général si injuste envers moi au début de la guerre, que j'ai été heureux de pouvoir conclure la paix dès que l'honneur et les intérêts de la France ont été satisfaits, et de prouver qu'il ne pouvait entrer dans mes intentions de bouleverser l'Europe et de susciter une guerre générale. J'espère qu'aujourd'hui toutes les causes de dissentiment s'évanouiront et que la paix sera de longue durée. Je remercie le corps diplomatique de ses félicitations."

[illegible]

par François-Joseph et qui laissent indécis les résultats de cette rude et glorieuse campagne. Comme point essentiel, il ressort de ce discours laconique, la preuve nouvelle que l'Europe était, et reste peut-être, mal disposée contre la France. [illegible]

Il est certain que la paix de Villafranca laisse la question italienne, sinon tout à fait matériellement, du moins, moralement parlant, au même point où elle était avant le début de la guerre, et sous ce rapport on peut dire que rien n'a été fait. La Sardaigne a gagné la Lombardie et peut-être le duché de Parme, c'est un résultat matériel très palpable à coup sûr ; mais l'influence de l'Autriche, sa domination politique, restent en Italie aussi grandes, plus grandes peut-être que par le passé, et le pape garde une prépondérance temporelle qui sera fatale à son pouvoir spirituel, et fatale à l'Italie elle-même. La question est au même point, disais-je ; elle est plus grave aujourd'hui. La France a soulevé, [illegible] encouragé des espérances et l'esprit révolutionnaire dans la péninsule. Elle a aidé les duchés de Toscane, de Modène et de Parme à expulser leurs souverains régnants; elle a déclaré aux populations qu'elles seraient maîtresses de leurs destinées après la guerre accomplie, et aujourd'hui la Toscane et Modène sont contraints de recevoir leurs anciens souverains qui en appellent aux baïonnettes autrichiennes pour rentrer en possession de leurs Etats, et aux baïonnettes françaises pour maintenir leurs droits et l'ordre chez eux ; on avait annoncé à la Vénétie qu'elle serait affranchie comme la Lombardie, et on laisse la Vénétie sous la coupe immédiate de l'Autriche. Voilà des faits réels, acquis, en dehors de tous les programmes et qui aboutiront soit à un mouvement révolutionnaire en Italie, soit à une intervention armée de la France, soit à une domination plus outrageante de l'Autriche dans les forteresses de Peschiera et de Mantoue, qui seront une menace perpétuelle pour le nouveau royaume de Sardaigne. Ces conséquences, je vous l'ai dit précédemment, n'ont pu échapper à la haute intelligence de Napoléon; ce qui me ramène à vous répéter : "il a de ces raisons pour agir de la sorte; ces raisons sont dans l'attitude que l'Europe avait prise vis-à-vis de lui, et dans les revanches qu'il se ménage contre chacune des puissances coalisées jadis contre la France et prêtes encore à se coaliser."

Je laisse de côté le chapitre des prévisions, "fécond en erreurs et en surprises," pour arriver à vous résumer ce qui se passe en ce moment en Italie. Les nouvelles sont pleines d'incertitude encore, et ouvrent, en conséquence de cela, un vaste champ aux appréhensions et aux commentaires de toutes les sortes. Le cabinet piémontais est parvenu à se constituer définitivement. M. Ratazzi, le nouveau ministre de l'intérieur, s'occupe d'organiser la garde nationale dans toutes les provinces anciennes et nouvelles du royaume. Il paraît à peu près décidé que l'effectif de l'armée piémontaise, sur le pied de paix, sera porté à 180,000 hommes. Mais ce n'est pas du côté de la Sardaigne occupée à se réorganiser politiquement, civilement et militairement, que les regards sont tournés avec le plus d'inquiétude : c'est du côté des Duchés. La Toscane refuse positivement de recevoir l'ancien duc qui a dû abdiquer en faveur de son fils ; cette concession n'a paru suffisante aux populations qui, ayant décrété la déchéance de la dynastie, insistent pour être annexées au Piémont. Des commissaires extraordinaires ont été envoyés dans ce but à Turin et à Paris. La réponse de l'empereur Napoléon à cette députation est toute [illegible] l'ordre qui vient d'être donné, assure-t-on, au maréchal Canrobert, d'occuper militairement la Toscane avec une division de son corps d'armée. Le duc de Modène, François V, est à Vérone où il arme et organise à ses frais un corps de 4,000 Autrichiens pour marcher à la conquête de son duché [illegible] par le traité de Villafranca. Rien n'est encore décidé en ce qui concerne le duché de Parme qui a été également occupé [illegible]

[illegible]

devait acquérir d'une manière supérieure." Vous voyez, Messieurs, que de quelque côté qu'on tourne les regards en Europe, l'horizon est loin d'être dégagé de nuages, et qu'il n'est pas possible de prendre très au sérieux la note du *Moniteur* de ce matin, relative au désarmement, à moins qu'on ne la considère comme un ballon d'essai, pour voir quelle réponse y fera l'Europe armée.

Nouvelles de l'intérieur et Faits divers.

Il est toujours question de faire une magnifique ovation aux troupes de la garde qui rentrent à Paris. On pense que cette rentrée aura lieu le 14 et non le 15 août. Les régiments sont déjà en marche. Il n'est rentré à Paris que l'escadron des cent gardes et un escadron du train des équipages. Le *Moniteur* publie chaque matin la liste des adresses votées à l'empereur par les conseils municipaux, les corps constitués, etc., à propos de la paix de Villafranca. On nous dispense du reste, c'est déjà quelque chose; mais le public se demande pourquoi cette persistance dans une contradiction si nettement indiquée par les paroles de l'empereur lui-même. C'est une manière de faire du zèle et du dévouement apparent, il n'y faut pas voir autre chose.

Les états de commerce des importations et exportations en France pour les six premiers mois de l'année, accusent sur les importations, des droits perçus s'élevant à 84,004,603 francs. La période correspondante de 1858 avait donné 86,286,217 francs, et celle de 1857, 93,637,458 francs. Les exportations présentent d'assez fortes diminutions sur les articles principaux.

Roger, l'éminent artiste de l'Opéra, vient d'être victime d'un déplorable accident : la charge de son fusil de chasse lui a fracassé le bras, et l'amputation du membre a été jugée indispensable immédiatement. L'état du malade, qui a supporté l'opération avec un grand courage, est aussi satisfaisant que possible. Comme preuve de la haute estime où l'on sait tenir en France les artistes de valeur, je vous dirai que le *Moniteur* a été le premier à annoncer cette nouvelle d'une manière tout-à-fait en évidence et dans les termes les plus sympathiques et les plus honorables pour l'artiste.

Je vous avais annoncé les débuts de Mlle Cordier à l'Opéra-Comique. Cette jeune cantatrice a chanté déjà six fois le rôle de l'*Ambassadrice* et y a obtenu un très légitime et très vif succès, constaté par toute la presse et par M. Auber lui-même, qui a bien voulu donner à la jeune cantatrice un témoignage de confiance et de sympathie, de composer exprès pour elle des points d'orgue et des traits de vocalise qu'elle a réussis avec tout le charme que les habitants de la Nouvelle-Orléans lui connaissent. Mlle Cordier a conquis, du premier coup, une belle place à l'Opéra-Comique; M. Limnander arrange et refait pour elle un rôle très important dans son nouvel opéra : *les Blancs et les Bleus*.

Parmi les lauréats du Conservatoire, cette année, je vous citerai un autre premier prix appartenant à la population française de la Nouvelle-Orléans, Mlle Manouvrier Bas, qui vient d'obtenir le premier prix de solfège. Cette jeune fille, ou plutôt cette enfant qui n'a, je crois, qu'une douzaine d'années, est déjà une artiste très distinguée et une pianiste d'un talent qui s'annonce devoir être un talent hors ligne.

M. Boudousquié a terminé complètement sa troupe, et je crois que les habitants de la Louisiane prendront acte de cette composition exceptionnelle pour se montrer, à l'avenir, bien difficiles. Il est impossible d'avoir une main plus heureuse que ne l'a eue M. Boudousquié.

XAVIER EYMA.

P. S.—Sur la note du *Moniteur*, la Bourse qui avait eu pendant presque toute la semaine, des tendances très marquées à la baisse, a haussé de 70 centimes. Les correspondances de Vienne parvenues aujourd'hui à Paris, annoncent que l'Autriche conservera dans la Vénétie une armée de 160,000 à 200,000 hommes. [illegible]

X. E.

SERVICE FUNEBRE.

Les amis et connaissances de feue Madame ROSE DE AMNA, épouse de M. le comte E. Méjan, consul de France, sont invités au service funèbre qui sera célébré en sa mémoire, samedi 20 août 1859, à 7 heures et demie précises du matin, à la cathédrale St-Louis.

18 août—2t

Mme HANSEN, No 66 Perry street, [illegible] CELEBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE, préparé par Fleming Bros, de Pittsburg [illegible]
[illegible]
Nous sommes agents pour [illegible] FLEMING BROS. SCOVIL & MEAD, Agents en gros pour le Sud, 111 et 113 rue de Chartres.

LE GRAND OUEST [illegible]

LES FOLIES DE LA JEUNESSE [illegible]

L'ELIXIR DE WRIGHT [illegible] J. WRIGHT & Co.

L'USAGE DE LA QUININE [illegible] SUBSTITUT A LA QUININE [illegible] du Dr G. J. Leslie.

Raisonnement. [illegible] PREPARATION DE WILSON. [illegible] J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Parlez mieux ! Les personnes qui parlent mal L'ANGLAIS, [illegible] Chez le Prof. BRETTE, [illegible] GUILLES COMMISTERY, [illegible] de leur mauvaise prononciation [illegible]

Changement de domicile. No 44, RUE St-CHARLES, No 44, En face de l'Hôtel St-Charles.
B. PRADEL,
Fabricant d'instruments de Chirurgie et de Coutellerie.
BANDAGES ET APPAREILS ORTHOPEDIQUES.
Seul dépôt, 44, rue St-Charles.

B. PRADEL, 44, Rue St-Charles, 44, EN FACE DE L'HOTEL ST. CHARLES. [illegible]

ATTENTION
[illegible]
Nous sommes autorisés à annoncer que M. J. E. BOULIGNY est candidat à la place de Représentant du Premier District au Congrès—sujet à la nomination du Parti Américain.

AVIS SPECIAL. [illegible] J. E. BARNES.

Les Scrofules et les Erysipèles [illegible] J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane. [illegible]

PAPIERS PEINTS. Aux Propriétaires et Entrepreneurs. [illegible]

Nouveau Directory de Gardner pour 1860. [illegible] CHARLES GARDNER.

Demande d'octavons. [illegible]

MULETS ET CHEVAUX MEXICAINS. [illegible]

A LOUER [illegible]

A VENDRE [illegible] P. D'GRATIAA & Co.

Avis de Société. [illegible]

Nattes, Toile cirée, Tapis. No 19, RUE DE CHARTRES. 500 [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

Vêtements et Marchand Ferrand. [illegible]

Demande de bûcherons. [illegible] F. DUCOING.

CHAPEAUX &c., DE PAILLE. [illegible] J. B. MENNY, No 72, rue de Chartres.

A VENDRE [illegible] HENRY VALETON.

BAIE St-LOUIS. HOTEL ALLAIN. SEULE GARÇONNIÈRE A LA BAIE. [illegible]

MEUBLES. MEUBLES. [illegible]

Tailles pour le commerce de la ville. [illegible]

Papiers peints ! Papiers peints ! [illegible] HENRY HASSING.

Changement de domicile. MAISON J. FLEURY & Co., SUCCESSEUR J. M. LAVIE. [illegible] J. FLEURY & Co.

Université de St Louis. [illegible] THOS E. EIDERS & Co.

PAUL E. THEARD, AVOCAT. [illegible]

MANDEVILLE FANCY GROCERIE. [illegible] S. ESNAULT.

Cacao de Porto Cabello et de Trinidad. 100 [illegible] 74 rue des Magasins.

Actualités de la guerre d'Italie. [illegible] GUERRE PAR G. DUPUY, No 41 vieux 48, rue Royale. Grande Carte en relief du théâtre de la guerre, le meilleure et la plus grande qui ait encore paru à la Nouvelle-Orléans. [illegible]

JAMES H. PUTNAM, FACTEUR DE COTON ET DE SUCRE. [illegible]

Changement de bureau. [illegible]

Infirmerie de la rue du Cirque, NOUVELLE-ORLEANS, [illegible]

A VENDRE [illegible]

Tabacs de la Havane [illegible] P. GUMA.

Véritables Cigares de la Havane. [illegible] P. GUMA.

Sirop pectoral balsamique DE DUCONGE. [illegible] F. F. DUCONGE.

BUREAU DE L'EXECUTIF. Baton-Rouge, 2 août 1859. [illegible] ROBERT C. WICKLIFFE.

Bureau du Board des Assesseurs. [illegible] AVIS AUX CONTRIBUABLES. [illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

AVIS. [illegible] MARCELIN, BULE & Co.

Dissolution de société. [illegible] EDWARD J. MAYERS.

AVIS. [illegible] F. CHAMBON.

A VENDRE [illegible]

On demande [illegible]

Avis. [illegible] JOHN L. LEWIS.

Banque de l'Etat de la Louisiane. [illegible] C. A. F. BONDEAU, caissier.

Demande de blanchisseuse et de gardienne d'enfant. [illegible]

Avis. [illegible] AUGUSTIN & THIBAUT.

Dissolution de Société. [illegible] B. MAUTRE, J. CASSERGUE, A. C. CASSERGUE, S. MASPEREAU.

Formation de Société. [illegible] JUSTIN CASSERGUE & CO. [illegible]

MAGASIN D'ARTICLES DE MENAGE A BON MARCHE ET A PRIX FIXE. [illegible] JUSTIN CASSERGUE & CO.

Justin Cassergue & Co., Successeurs de B. Mautre & Co. [illegible]

$24 SEULEMENT POUR APPRENDRE LA LANGUE ITALIENNE. [illegible]

T. BACHELIER, Nos 23 et 30, rue des Ursulines, Nouvelle-Orléans. [illegible] CAMELIAS ET DAHLIAS [illegible]

HOTEL St. LOUIS. [illegible] O. E. HALL & Co.

CHANGE [illegible] O. CAVAROC & Co.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. [illegible]

Conservez vos dents. [illegible] J. A. CASADAVANT [illegible]

STEAMERS DE LA HAVANE EN ESPAGNE. [illegible] ALMOGABAR et EUROPA, [illegible]

En partance pour Bordeaux, [illegible] PAUL BOUDOUSQUIE.

Collège St Joseph, Bardstown, Kentucky. [illegible]

SUCCESSION DE J. VANNIER. [illegible]

AVIS MEDICAL. [illegible] G. F. GUINARD [illegible]

COLLEGE COMMERCIAL. Aux Négociants et aux Parents [illegible]

J. M. & JOHN E. HOLLAND, AVOCATS. E. M. HOLLAND, NOTAIRE PUBLIC ET COMMISSAIRE DE L'ETAT DU TEXAS, Rue St-Charles, No 70.

Avis. [illegible]

A. F. VALLS. [illegible]

Perdu ou égaré. [illegible]

Vor. HEBERT & Co., 160 rue de Chartres. [illegible]

A vendre. [illegible]

A Louer. [illegible]

BONNE OCCASION POUR FERBLANTIERS. [illegible]

DAWSON & Co. CHAPELIERS. [illegible]

A LOUER. [illegible]